



*page « information » à conserver par le consommateur*

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS**

### **1- L'association a pour objet :**

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

**2- L'adhésion annuelle de 10 euros** à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à *Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins, Brain/Authion, 49800 LOIRE AUTHION*

**3- En s'engageant** par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

**4- Période d'essai :** le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.

**5- Résiliation :** Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

**6- Lieu et jour de distribution :** le jeudi à 18h30 au terrain de pétanque, rue du Pont Caroline à Brain/Authion.

**Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..**

**Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.**

**En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise**

***Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <https://www.amap-goutte-eau.fr/>***

**TERMES DU CONTRAT** *page à conserver par le consommateur*

Il est proposé des bouquets de fleurs coupées de saison et des MIX comestibles (fleurs et feuilles), produits sur place selon le cahier des charges bio. Selon la saison, les fleurs proposées sont : œillets, achillées, bleuets, immortelles, statice, reines marguerites, tournesols, zinnias, cosmos, dahlias, delphinium, rudbeckia, célosie, ancolies, mufler...

Le contrat est élaboré pour la saison allant d'avril à octobre 2024, pour **6 distributions** :

- 10 avril (tulipes uniquement)
- 12 juin
- 3 juillet
- 28 août
- 18 septembre
- 16 octobre

**Conditionnement :**

- Bouquet de 15 tiges à 12€  
et/ou
- MIX comestible 50 fleurs et feuilles à 6 € + 2 € pour la boîte consignée

**Engagement de l'amapien :**

- Commander au minimum 1 bouquet de fleurs coupées par mois (sur les 6 mois du contrat), soit 6 bouquets minimum par contrat annuel.
- Reconnaître les aléas de production et, en tant que consommateur, accepter les risques liés à ces aléas. Les produits qui ne pourraient pas être livrés seront fournis ultérieurement ou remplacés par un produit équivalent.

**En complément :**

Vous avez la possibilité de commander un ou plusieurs mix comestibles sur les mois souhaités. Cette possibilité est aussi offerte aux amapiens qui ne souhaitent pas commander de bouquets.

*Exceptionnellement, possibilité de décaler les commandes d'un mois à un autre.*

**Engagement de la productrice :**

- Approvisionner les amapiens en fleurs ou feuilles de saison produites sur son terrain, en 3<sup>ème</sup> année de conversion AB et à mener ses cultures dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.
- Livrer ultérieurement un bouquet qui n'aurait pu être livré, ou remplacer par un bouquet de fleurs séchées (s'il n'y a pas de fleurs fraîches - aléas climatiques) équivalent au bouquet non livré.

**Modalités de règlement :**

Le règlement se fera en 1, 3 ou 6 chèques à l'ordre de **CIAP PDL Eva Boisteault** remis à la tutrice avec la page 3 du présent contrat

Evelyne Foucher-Bénard  
6 rue des Sorbiers - Brain sur l'Authion  
49800 Loire Authion  
Mail : [foucher.benard@wanadoo.fr](mailto:foucher.benard@wanadoo.fr)  
Tel : 06 87 47 71 38

**PAGE A IMPRIMER EN 1 EXEMPLAIRE**

et à remettre ou envoyer à la tutrice (qui rendra le tableau du bas au consommateur)

**CONTRAT POUR LE TUTEUR à retourner d'ici le 20 mars 2025****ENTRE :****Productrice : Eva Boisteault****Consommateur**49670 Valanjou  
06 29 69 90 92

NOM

Prénom

Mail

Tél.

Dates 2025	Nombre bouquets (1 minimum/mois)	Nombre mix comestibles (sans engagement)	Montant Bouquet 12 € Mix 8 € (dont boîte consignée 2 €)
10 avril (tulipes)			
12 juin			
3 juillet			
28 août			
18 septembre			
16 octobre			
Total			

Nombre de chèques : 1, 3 ou 6 (entourez)

**Fait le :****Signature du consommateur :**

O (cochez svp) Je déclare accepter les termes des conditions générales exposées en page 1 et être à jour de ma cotisation.

**CONTRAT POUR LE CONSOMMATEUR**

Dates 2025	Nombre bouquets (1 minimum)	Nombre mix comestibles (sans engagement)	Montant Bouquet 12€ Mix 8€ (dont boîte consignée 2 €)
10 avril (tulipes)			
12 juin			
3 juillet			
28 août			
18 septembre			
16 octobre			
Total			

**Fait le :****Signature du consommateur :**

O (cochez svp) Je déclare accepter les termes des conditions générales exposées en page 1 et être à jour de ma cotisation.

**Tutrice :**Evelyne Foucher-Bénard  
6 rue des Sorbiers - Brain sur l'Authion  
49800 Loire Authion  
Mail : [foucher.benard@wanadoo.fr](mailto:foucher.benard@wanadoo.fr)  
Tel : 06 87 47 71 38**SIGNATURE DE LA PRODUCTRICE  
Eva Boisteault**